

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS

DIEC/12-579-1428 du 26/11/2012

CONCOURS GENERAL DES METIERS - SESSION 2013 - ORGANISATION ET INSCRIPTION DES CANDIDATS

Référence : arrêté ministériel du 06 janvier 1995 modifié

Destinataires : Mmes et MM. les Proviseurs de Lycées professionnels, Lycées dotés de SEP, et Directeurs de CFA publics et privés sous-contrat

Dossier suivi par : Mme CHIARAPPA - Tel 04 42 91 71 75 - Fax - 04 42 91 70 05

La note de service relative à l'organisation de la session 2013 du concours général des métiers a été publiée au BO n°38 du jeudi 18 octobre 2012 :

http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=61640

1) PRINCIPES GENERAUX :

- 1.1 Le concours général des métiers a pour fonction de distinguer les meilleurs jeunes préparant le baccalauréat professionnel, qui suivent assidûment les enseignements en classe de **terminale** des établissements publics ou privés sous contrat de type lycée professionnel (LP ou SEP) ou centre de formation d'apprentis (apprentis et titulaires de contrats de qualifications).
- 1.2 Le concours est ouvert pour la session 2013 dans les 17 spécialités qui figurent sur la fiche récapitulative jointe en annexe, comme en 2012.
- 1.3 Le concours comporte :
 - ♦ Une première partie, dans l'académie, d'une durée de 3 à 6 heures, qui se déroulera le **mercredi 20 mars 2013** sous forme écrite (sous forme écrite et pratique pour la spécialité restauration).
 - ♦ Une seconde partie, dans l'établissement et l'académie d'accueil désignés par l'académie pilote. D'une durée de 4 à 30 heures, réservée aux seuls candidats sélectionnés par le jury national, elle se déroulera sous forme d'épreuve pratique organisée au plan national, à titre d'épreuve finale du concours, **entre le lundi 13 mai et le vendredi 31 mai 2013**.

2) CONDITIONS D'INSCRIPTION :

- Seuls les chefs d'établissements et les directeurs de CFA proposent les candidats, après avis des enseignants.
- Seuls les meilleurs jeunes, qui présentent les meilleures chances de succès devront être présentés, ce qui implique de **restreindre la présentation à cinq élèves ou apprentis**.
- Les candidats **doivent impérativement** être scolarisés en classe de terminale menant au baccalauréat professionnel de la spécialité choisie pour le concours et être âgés de 25 ans au plus. Les candidats au concours général des métiers doivent également avoir fourni les pièces justificatives relatives au JAPD.

3) **MODALITES D'INSCRIPTION** :

Les préinscriptions des établissements non encore inscrits et les inscriptions des candidats, se dérouleront, cette année, pendant la même période : du lundi 26 novembre 2012 au vendredi 21 décembre 2012 inclus (clôture impérative des inscriptions à minuit).

A compter du 26 novembre :

- Une notice de procédure d'inscription des candidats en ligne sera mise à la disposition des établissements sur le site Éduscol :

<http://eduscol.education.fr/cgweb>

- Pour les établissements n'ayant encore jamais présenté de candidats, une préinscription est indispensable avant toute inscription des candidats. Le formulaire de préinscription sera disponible en téléchargement sur le site Éduscol. Il sera impérativement retourné depuis l'adresse électronique de l'établissement.

<http://eduscol.education.fr/cgweb>

Pour les problèmes techniques d'inscription, les établissements auront la possibilité de faire parvenir un message à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

dgesco.cgm@education.gouv.fr

isabelle.braun@education.gouv.fr

Les renseignements mentionnés sur la fiche de candidature devront être impérativement remplis par les chefs d'établissements ou directeurs de CFA concernés, avant validation et transmission au Rectorat.

Pour permettre le contrôle du registre des inscriptions, chaque chef d'établissement présentant des candidats devra remplir la fiche récapitulative jointe en annexe 1, et l'adressera au rectorat

DIEC 2.01 CGM (bureau 233) au plus tard le 10 janvier 2013, avec les confirmations d'inscription.

- 4) Au vu du nombre et de la répartition des candidats au sein des différentes spécialités, des informations et instructions complémentaires seront communiquées par mes soins, d'une part aux établissements présentant des candidats et d'autre part aux établissements désignés comme centres d'épreuves écrites.

Je vous remercie de la diligente attention que vous ne manquerez pas d'apporter à ce dossier.

Signataire : Didier LACROIX, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille

ANNEXE 1

ACADÉMIE D'AIX-MARSEILLE RECTORAT Division des Examens et Concours DIEC 2.01/CGM Dossier suivi par Mme CHIARAPPA Cathy ☎ 04 42 91 70 05	CONCOURS GÉNÉRAL DES MÉTIERS SESSION 2013	FICHE RÉCAPITULATIVE à expédier dûment renseignée au Rectorat - DIEC 2.01/CGM pour le 10/01/2013 délai de rigueur
--	--	---

FICHE RÉCAPITULATIVE PAR ÉTABLISSEMENT

Numéro d'ordre	Spécialités	Nombre de candidats présentés (cadre à renseigner par le Chef d'établissement)
1	Artisanat et métiers d'art <i>option arts de la pierre</i>	
2	Artisanat et métiers d'art <i>option ébéniste</i>	
3	Commerce	
4	Électrotechnique énergie équipements communicants	
5	Fonderie	
6	Maintenance de véhicules automobiles <i>option voitures particulières</i>	
7	Maintenance des matériels - <i>option A: agricoles, B: travaux publics et manutention, C: parcs et jardins</i>	
8	Métiers de la mode - vêtements	
9	Ouvrages du bâtiment : aluminium, verre et matériaux de synthèse	
10	Plastiques et composites	
11	Restauration	
	<i>Option : service et commercialisation</i>	
	<i>Option : organisation et production culinaire</i>	
12	Technicien d'usinage	
13	Technicien en chaudronnerie industrielle	
14	Technicien menuisier agenceur	
15	Transport	
16	Travaux publics	
17	Vente (prospection - négociation - suivi de clientèle)	

Fait à _____, le _____

Cachet de l'Établissement

Signature du Chef d'Établissement :